

Bruxelles, le 22/05/2013

**CONCERNE: ACP RESIDENCE GOLF II&III
AVENUE DU RENOUVEAU 29/31- 33, 1140 BRUXELLES
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU 23 AVRIL 2013**

COMTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU 23.04.2013

La séance est ouverte à 18 heures 30,

- Golf II : **42** copropriétaires /80 présents et / ou représentés, à l'ouverture, en séance. Ils totalisent **3.648** ème des **6.152** èmes
- Golf III : **24** copropriétaires /46 présents et / ou représentés, à l'ouverture, en séance. Ils totalisent **2.228** ème des **3.848** èmes

Au total, **66** copropriétaires sur **126** sont présents et / ou représentés, à l'ouverture, en séance. Ils totalisent **5.876** ème des **10.000** èmes, le double quorum étant atteint, l'Assemblée Générale Statutaire de ce jour peut valablement délibérer sur son ordre du jour

La liste des présences est déposée sur le bureau et sera annexé au présent compte-rendu.

1. Validité de l'Assemblée Générale

DOUBLE QUORUM REQUIS (50 % +1 DE COPROPRIETAIRES PRESENTS ET / OU REPRESENTES ET 50 % DES QUOTITES)

L'Assemblée Générale Statutaire est valablement constituée et habilitée à délibérer sur l'ordre du jour, repris dans la convocation. Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales et aux statuts de l'ACP Résidence Golf 2 – Golf 3. L'Assemblée Générale Statutaire aborde l'ordre du jour et prend les décisions actées ci-après.

2. Nomination d'un Président de séance et du Secrétaire de l'Assemblée

MAJORITE REQUISE : MAJORITE ABSOLUE SOIT 50 % +1

La loi précise que l'Assemblée Générale Statutaire doit être présidée par un Copropriétaire

Cette proposition est soumise au vote.

Vote n° 1 : Est élu à cette fonction Présidente pour Golf II Madame Lombaerts
Est élu à la fonction de Président pour Golf III M. Dossin
à 5.876 quotités sur 5.876 quotités soit à l'unanimité

Le Syndic, représenté par Monsieur N.L.LAMBERT, gérant de la sprl IMMO HEES, propose aux copropriétaires d'assurer la fonction de secrétaire de l'Assemblée Générale Statutaire.

Cette proposition est soumise au vote.

3. Changements au sein de la sprl Immo HEES

DONNER A TITRE D'INFORMATION

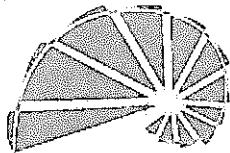
M. LAMBERT relate les changements au sein de la sprl IMMO HEES dont le nom commercial est Agence Belge de Syndic soit en abrégé **A.B.S** et le numéro Banque-Carrefour des Entreprises est **0455.512.889**.

IMMO HEES SPRL/BVBA Avenue Louise, 379/20 - 1050 Bruxelles

Tél 02/280.17.38 – Fax 02/230.29.65 – info@abs-syndic.be – www.abs-syndic.be

IPI : 102.742 – Fortis AG : 990.89.557

VOTRE IMMEUBLE, NOTRE OBJECTIF AU QUOTIDIEN – UW GEBOUW, ONZE DAGELIJKE ZORG



ABS

AGENCE BELGE DE SYNDIC
AGENTSCHAP VAN BELGISCHE SYNDICUS

immo
HEES
MEMBRE CPAS N° 102742

Bruxelles, le 22/05/2013

4. Rapport du Conseil de Copropriété

DONNER A TITRE D'INFORMATION

Madame/ Monsieur fait état des diverses interventions faites durant l'exercice 2012. Les rapports reprenant l'ensemble de ces tâches sont annexés au présent compte-rendu

M. Boly fait lecture du rapport du CDC du bâtiment Golf III, son rapport sera joint au présent PV.
M. Permentier fait lecture du rapport du CDC du bâtiment Golf II, son rapport sera joint au présent PV.

5. Rapport du Commissaire aux Comptes

DONNER A TITRE D'INFORMATION

Mme la Commissaire aux Comptes de Golf II est absente ce soir, toutefois les comptes de 2012 ne sont pas approuvés.

M. Boly fait lecture du rapport du Commissaire aux Comptes de Golf III : les comptes de 2012 ne sont pas approuvés.

6. Approbation des comptes et du bilan arrêtés au 31/12/2012 et du bilan à la même date

MAJORITE REQUISE : MAJORITE ABSOLUE SOIT 50 % +1

L'approbation de ces comptes est mise au vote. Les comptes de 2012 pour Golf II et Golf III ne sont pas approuvés

Vote n° 2 : L'Assemblée Générale Statutaire vote contre l'approbation des comptes arrêtés au 31.12.12 et du bilan arrêtés à la même date

Vote contre 5.775 quotités sur 5.775 quotités soit 100 %

7. Etat des procédures en cours

MAJORITE REQUISE : MAJORITE ABSOLUE SOIT 50 % +1 SI IL EST DECIDE EN AGS DE POURSUIVRE EN JUSTICE (AVOCATS, ETC)

L'état des procédures concernent uniquement les débiteurs (les mauvais payeurs).

8. Etat des débiteurs

MAJORITE REQUISE : MAJORITE ABSOLUE SOIT 50 % +1 SI IL EST DECIDE EN AGS DE POURSUIVRE EN JUSTICE (AVOCATS, ASSIGNATION, ETC)

Il est décidé de lancer assignation à partir du non respect de paiement du plan d'apurement convenu ou suite à l'absence de réaction à la mise en demeure.

9. Décision du système de décomptes de charges à adopter (trimestriels ou annuel) /faire coïncider l'année comptable avec l'année calendrier

MAJORITE REQUISE : MAJORITE ABSOLUE SOIT 50 % +1

Il est décidé de maintenir le décompte sur le principe du trimestriel

Ce point est mis au vote.

Vote n° 3 : L'Assemblée Générale Statutaire vote

Vote pour : 5742 quotités sur 5742 quotités soit 100%

Vote contre XXXX quotités sur XXXX quotités soit

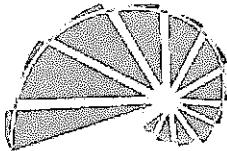
Vote nul XXXX quotités sur XXXX quotités soit

IMMO HEES SPRL/BVBA Avenue Louise, 379/20 - 1050 Bruxelles

Tél 02/280.17.38 - Fax 02/230.29.65 - info@abs-syndic.be - www.abs-syndic.be

IPI : 102.742 - Fortis AG : 990.89.557

VOTRE IMMEUBLE, NOTRE OBJECTIF AU QUOTIDIEN - UW GEBOUW, ONZE DAGELIJKE ZORG



ABS

AGENCE BELGE DE SYNDIC
AGENSCAP VAN BELGISCH SYNDICAT

immo
HEES SPRL
MEMBRE DPT N° 102742

Bruxelles, le 22/05/2013

Abstention XXXX quotités sur XXXX quotités soit

10. Situation du Fonds de Roulement & du Fonds de Réserve / Budgets / Explications & Décisions à prendre / Proposition d'augmentation éventuelle des Fonds de Roulement et de Réserve
MAJORITE REQUISE : MAJORITE ABSOLUE SOIT 50 % +1

Le Syndic informe que :

- a. Le Fonds de roulement pour Golf II s'élevait au 31.12.12 : 75.643,11 €
Le Fonds de roulement pour Golf III s'élevait au 31.12.12 : 40.047,04 €
- Le Fonds de réserve s'élevait pour Golf II au 31.12.12 : 120.288,61 €
Le Fonds de réserve s'élevait pour Golf III au 31.12.12 : 97.551,34 €
- Le Fonds de réserve travaux s'élevait pour Golf III au 31.12.12 : 99.996,00 €
- b. Les arriérés s'élevaient pour Golf II : voir feuille / reçu le décompte semaine passée
Les arriérés s'élevaient pour Golf III : voir décompte en annexe
- c. Le budget de fonctionnement pour Golf II en 2012 était de : 178.716,65€
Le budget de fonctionnement pour Golf III en 2012 était de : 100.881,06 €

L'extrapolation du budget pour 2013 hors travaux pour Golf II et Golf III est : voir budget

Le budget pour Golf II en 2013 hors travaux est de : 185.060,61€
Le budget pour Golf III en 2013 hors travaux est de : 104.687,84€

- d. Augmentation du fonds de réserve pour Golf II :
Maintien des appels pour Golf III :

L'AGS décide d'augmenter le Fonds de Réserve à 0,75 € par quotités par trimestre.

Vote n° 4 L'Assemblée Générale Statutaire vote sur l'augmentation du Fonds de Réserve avec son affectation

Pour Golf II

Vote pour : 2695 quotités sur 3093 quotités soit : 87,13%
Vote contre XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

Pour Golf III : il est décidé de maintenir l'appel de Fonds pour travaux de 2012 de 8.333,00 € par trimestre, ainsi que maintenir l'appel de Fonds pour le fonds de réserve 2012 de 2886,00€ par trimestre.

Vote pour : 1640 quotités sur 2188 quotités soit : 75%
Vote contre XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

11. Etat des contrats en cours liant la copropriété

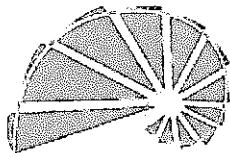
L'ACP est lié contractuellement avec :

IMMO HEES SPRL/BVBA Avenue Louise, 379/20 - 1050 Bruxelles

Tél 02/280.17.38 - Fax 02/230.29.65 - info@abs-syndic.be - www.abs-syndic.be

IPI : 102.742 - Fortis AG : 990.89.557

VOTRE IMMEUBLE, NOTRE OBJECTIF AU QUOTIDIEN - UW GEBOUW, ONZE DAGELIJKE ZORG



ABS

AGENCE BELGE DE SYNDIC
AGENCIJ VAN BELGISCHE SYNDICUS

immo HEES
MEMBRE FFC N° 102742

Bruxelles, le 22/05/2013

a. ORGANISME BANCAIRE	AXA
b. ASSURANCES	
c. COURTIER D'ASSURANCE	VERRYKEN
d. EAU	HYDROBRU,
e. TELEPHONIE	BELGACOM
f. EGOUTS DEBOUCHAGE	HENDRICKX
g. ENTRETIEN	CONCIERGE / PH CLEAN
h. ASCENSEURS	TECHNILIFT
i. CONTROLE ASCENSEURS	AIB VINCOTTE
j. ELECTRICITE	ELECTRABEL,
k. CHAUFFAGISTE	TEM
l. GAZ	GAZ (ELECTRABEL)
m. CALORIMETRES	ISTA (CALORIBEL)
n. PLAQUETTES	IMMO PLAQUETTES
o. SERRURIERS	PIERRE CLABOTS
p. SYNDIC	ABS - IMMO HHES.
q. SECRETARIAT SOCIAL	HDP
r. CONTAINER	BRUXELLES PROPRETE
s. EXTINCTEUR	ANSOUL

12. Fixation du montant à partir duquel une mise en concurrence est obligatoire

MAJORITE REQUISE : MAJORITE ABSOLUE SOIT 50 % + 1

Ce point est mis au vote.

Vote n° 5 L'Assemblée Générale Statutaire vote que le montant à partir duquel il faut mettre en concurrence : 1.000,00 €

Vote pour :	5424 quotités sur 5655 quotités soit : 96%
Vote contre	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

13. Travaux à réaliser et leur financement :

MAJORITE REQUISE : MAJORITE DES TROIS QUARTS (75 %)

13.1. Golf II

13.1.1 Rénovation des entrées 29 et 31.

M. Permentier fait lecture des 3 offres reçues (Nonet, Belleflamme, Gerday)

L'offre la plus intéressante est celle de la société Nonet (offre Nonet : 195.162,33 € – Gerday 196.656,77 € – Belleflamme 203.104,18 €

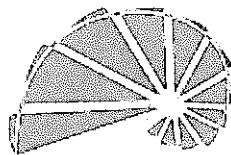
Vote n° 6 L'Assemblée Générale Statutaire bâtiment Golf II vote

Vote pour :	2693 quotités sur 2885 quotités soit : 93%
Vote contre	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

13.1.2 Peinture des halls et réparation des fissures des halls du – 1 au +7 coté 29 / 31, des offres seront demandées.

Vote n° 7 L'Assemblée Générale Statutaire bâtiment Golf II vote

IMMO HEES SPRL/BVBA Avenue Louise, 379/20 - 1050 Bruxelles
Tél 02/280.17.38 – Fax 02/230.29.65 – info@abs-syndic.be – www.gbs-syndic.be
IPI : 102.742 – Fortis AG : 990.89.557
VOTRE IMMEUBLE, NOTRE OBJECTIF AU QUOTIDIEN – UW GEBOUW, ONZE DAGELIJKE ZORG



ABS
AGENCE BELGE DE SYNDIC
AGENZIA BELGA DI SYNDIC

immo HEES
MEMBRE DE L'EN 102742

Bruxelles, le 22/05/2013

Vote pour :	1854 quotités sur 2987 quotités soit : 62%
Vote contre	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

13.1.3 Mise en place caméras de sécurité – 7 caméras – (2 aux portes d'entrées/ 2 parkings au – 2 /2 aux accès aux locaux poubelles -2 et un parking – 1) Deux offres ont été reçues une de 3.750, 00 € (travail sans tubage) et l'offre de la société Feuillet de 5.550,00 (travail sous tubage).

Vote n° 8 L'Assemblée Générale Statutaire bâtiment Golf II vote

Vote pour :	2909 quotités sur 3593 quotités soit : 81%
Vote contre	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

13.1.4 Remplacement porte de garage – 2 accès « Fonson » M. Permentier explique les raisons du remplacement de la porte de garage (une basculante et ouvrante intérieure – passage piétons)

Vote n° 9 L'Assemblée Générale Statutaire bâtiment Golf II vote

Vote pour :	2098 quotités sur 3593 quotités soit : 69,49%
Vote contre	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

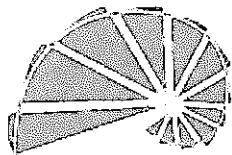
13.2 Golf III

13.2.2 Terrasses : La décision et le choix entre les options techniques possibles seront faits lors d'une AGE

Vote n° 10 L'Assemblée Générale Statutaire bâtiment Golf III vote

Vote pour :	1695 quotités sur 2051 quotités soit : 82,64%
Vote contre	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

13.2.2 Rénovation des murets ainsi que des dalles devant l'entrée : au vu de la dégradation récente, l'AGS approuve le principe de ces travaux et donne mandat au CDC bâtiment Golf III pour le choix final de l'entreprise pour ces travaux



Bruxelles, le 22/05/2013

Vote n° 11 L'Assemblée Générale Statutaire bâtiment Golf III vote

Vote pour : 2300 quotités sur 2300 quotités soit : 100%
Vote contre XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

13.3 Golf II / Golf III

13.3.1 Remplacement du vase d'expansion chaufferie : l'offre de TEM pour le remplacement du vase d'expansion est de 9.322,81 € TVAC

Vote n° 12 L'Assemblée Générale Statutaire vote sur l'offre de prix de TEM.

Vote pour : 5430 quotités sur 5539 quotités soit : 98%
Vote contre XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

13.3.2 Remplacement éventuel boiler (à titre d'information) ; travaux à moyenne échéance.

13.3.3 Remplacement éventuel chaudière par chaudière condensation (informatif) ; actuellement, il est décidé de réparer, dans un premier stade,

14. Nouvelles dispositions concernant l'accès aux locaux vélosMAJORITE REQUISE : **MAJORITE ABSOLUE/ SOIT 50+1**

L'accès au local vélo par appartement

Vote n° 13 L'Assemblée Générale Statutaire vote

Vote pour : 2977 quotités sur 3525 quotités soit :
Vote contre XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

15. Modification des index radiateurs démontés et/ou inaccessiblesMAJORITE REQUISE : **MAJORITE ¾ SOIT 75 %**

Pour les radiateurs démontés ou inaccessibles, il faut appliquer les unités suivantes : cuisine : 1 unité, chambre : 10 unités, séjour : 20 unités.

Ce point est mis au vote

Vote n° 14 L'Assemblée Générale Statutaire vote sur la proposition ci-avant

Vote pour : 4781 quotités sur 5046 quotités soit :
Vote contre XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

16. Nettoyage des parties communes – Golf IIMAJORITE REQUISE : **MAJORITE ABSOLUE SOIT 50%+1**

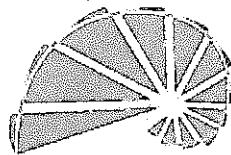
Il est proposé à la concierge un nouvel horaire de 32 semaines en lieu et place de 38 heures.

IMMO HEES SPRL/BVBA Avenue Louise, 379/20 - 1050 Bruxelles

Tél 02/280.17.38 – Fax 02/230.29.65 – info@abs-syndic.be – www.abs-syndic.be

IPI : 102.742 – Fortis AG : 990.89.557

VOTRE IMMEUBLE, NOTRE OBJECTIF AU QUOTIDIEN – UW GEBOUW, ONZE DAGELIJKE ZORG



ABS
AGENCE BELGE DE SYNDIC
AGENSCHAP VAN BELGISCHE SYNDICUS

immo HEES
MEMBRE FEF N° 102742

Bruxelles, le 22/05/2013

Ce point est mis au vote.

Vote n° 15 L'Assemblée Générale Statutaire vote

Vote pour :	2713 quotités sur 2808 quotités soit : 96,61%
Vote contre	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

17. Nettoyage des parties communes contrat PH Clean – Golf III

MAJORITE REQUISE : MAJORITE ABSOLUE SOIT **50 % +1**

M. Boly fait état de la qualité discutable des services de PH CLEAN. Monsieur Permentier confirme les propos de M. BOLY pour le GOLF II.

Le CDC demande de pouvoir analyser la possibilité de continuer avec PH Clean ou d'analyser d'autres possibilités.

Vote n° 16 L'Assemblée Générale Statutaire vote

Vote pour :	1946 quotités sur 2186 quotités soit : 89,02%
Vote contre	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

18. Modification et approbation du ROI (Golf II et Golf III)

MAJORITE REQUISE : MAJORITE DES $\frac{3}{4}$ SOIT **75 %**

Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une AGE.

19. Loi de 2010 sur la copropriété – mise en concordance des statuts

MAJORITE REQUISE : MAJORITE ABSOLUE SOIT **50 % +1**

Le Syndic rappelle que la mise en conformité de l'acte de base (Statut de la Résidence) doit être faite pour le 01.09.2013.

Suivant la loi du 02/06/2010, le syndic est tenu de soumettre à l'approbation de l'AG une version de l'acte de base existant adaptée aux articles 577-3 à 577-14 du C.C. Pour autant que l'AG n'apporte pas, en même temps ou ultérieurement de modifications aux statuts, le texte adapté ne requiert pas un acte authentique.

Il est proposé à l'AG :

- de faire établir un texte d'adaptation par un notaire ou un avocat,
- de faire une refonte totale des statuts (acte authentique), par un notaire à désigner par l'AG.

Après quoi, ledit texte d'adaptation sera soumis à l'approbation de l'AG ultérieurement.

20. Application d'indemnités administratives et pénalités pour retard de paiement de charges

MAJORITE REQUISE : MAJORITE ABSOLUE SOIT **50 % +1**

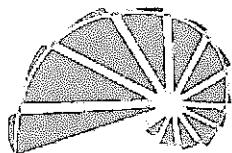
Ce point est mis au vote :

IMMO HEES SPRL/BVBA Avenue Louise, 379/20 - 1050 Bruxelles

Tél 02/280.17.38 - Fax 02/230.29.65 - info@abs-syndic.be - www.abs-syndic.be

IPI : 102.742 - Fortis AG : 990.89.557

VOTRE IMMEUBLE, NOTRE OBJECTIF AU QUOTIDIEN - UW GEBOUW, ONZE DAGELIJKE ZORG



ABS

AGENCE BELGE DE SYNDIC
AGENSCHAFT VAN BELGISCH SYNDICUS

immo HEES
MEMBRE FFC N° 102742

Bruxelles, le 22/05/2013

Indemnités de 25,00 € pour le premier rappel après 60 jours, 50,00 € pour le 3^{ème} rappel, 75,00 € pour la mise en demeure et 250,00 € pour la transmission à l'avocat

Vote n° 17 L'Assemblée Générale Statutaire vote

Vote pour :	5175 quotités sur 5175 quotités soit : 100 %
Vote contre	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

21. Décharge au conseil de copropriété

MAJORITE REQUISE : **MAJORITE ABSOLUE SOIT 50 % +1**

Ce point est mis au vote.

Vote n° 18 L'Assemblée Générale Statutaire vote

Vote pour :	5326 quotités sur 5519 quotités soit : 96,5 %
Vote contre	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

22. Décharge au commissaire des comptes

MAJORITE REQUISE : **MAJORITE ABSOLUE SOIT 50 % +1**

Ce point est mis au vote.

Vote n° 19 L'Assemblée Générale Statutaire vote

Vote pour :	5140 quotités sur 5333 quotités soit : 96,38 %
Vote contre	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

23. Décharge au syndic

MAJORITE REQUISE : **MAJORITE ABSOLUE SOIT 50 % +1**

Vote n° 20 L'Assemblée Générale Statutaire vote

Vote pour :	4977 quotités sur 5170 quotités soit : 96,2 %
Vote contre	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

24. Election du conseil de copropriété

MAJORITE REQUISE : **MAJORITE ABSOLUE SOIT 50 % +1**

Golf II Mme Lombaerts, Mme Christiane Dubois (31) et M. Permentier se représentent.

IMMO HEES SPRL/BVBA Avenue Louise, 379/20 - 1050 Bruxelles

Tél 02/280.17.38 - Fax 02/230.29.65 - info@abs-syndic.be - www.abs-syndic.be

IPI : 102.742 - Fortis AG : 990.89.557

VOTRE IMMEUBLE, NOTRE OBJECTIF AU QUOTIDIEN - UW GEBOUW, ONZE DAGELIJKE ZORG

Bruxelles, le 22/05/2013

Golf III M. Boly – M. Degrève – M. Dossin et M. Huybrechts se représentent.

Ce point est mis au vote.

Vote n° 21 L'Assemblée Générale Statutaire vote

Vote pour :	5105 quotités sur 5105 quotités soit : 100 %
Vote contre	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

25. Election des commissaires aux comptes

MAJORITE REQUISE : MAJORITE ABSOLUE SOIT 50 % +1

Golf II choisit le même Commissaire aux Comptes que pour Golf III (« Comptadirect » n°BCE : 0872.425.720)

Golf III : le Commissaire aux Comptes coûte 242,00€ par trimestre (pour 46 appartements)

Vote n° 22 L'Assemblée Générale Statutaire vote

Vote pour :	5104 quotités sur 5414 quotités soit : 94,27 %
Vote contre	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

26. Mandat du syndic

MAJORITE REQUISE : MAJORITE ABSOLUE SOIT 50 % +1

Le syndic est reconduit à l'unanimité

Vote n° 23 L'Assemblée Générale Statutaire vote

Vote pour :	4912 quotités sur 5227 quotités soit : 93,98 %
Vote contre	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

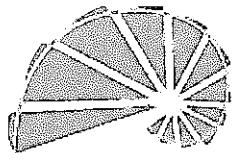
27. Période de la prochaine assemblée générale statutaire à fixer

MAJORITE REQUISE : MAJORITE ABSOLUE SOIT 50 % +1

La prochaine AGS se tiendra la seconde quinzaine de mars 2014

Vote n° 24 L'Assemblée Générale Statutaire vote

Vote pour :	4486 quotités sur 4486 quotités soit : 100%
Vote contre	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Vote nul	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :
Abstention	XXXX quotités sur XXXX quotités soit :



ABS
AGENCE BELGE DE SYNDIC
AGENSCHAP VAN BELGISCHE SYNDICUS

**immo
HEES**
MEMBER IPI N. 102792

Bruxelles, le 22/05/2013

28. Divers

- 28.1 Mesures à prendre concernant la fouille des poubelles
- 28.2 Vidange des véhicules et déversement des huiles dans les avaloirs de sol des parkings (Golf II)
- 28.3 Occupation des garages – éclairage de ceux-ci à partir des compteurs communs (Golf III)

29. Lecture et signature du procès-verbal

NOEL LOUIS LAMBERT
Gestionnaire
Noel.lambert@abs-syndic.be

Pour l'ACP
LE PRESIDENT(E)
Les Copropriétaires